

## TABLE DES MATIERES

REPRESENTATION DU SECTEUR ET DEFENSE DE SES INTERETS	4
POSITIONNEMENT DE L'EWETA	5
MISSION ET FONCTIONNEMENT DE L'EWETA	6
FOCUS ANNEE 2012	8
NON-MARCHAND	
UNISOC	
UNIPSO	
CWES	
CWPH	
SOUS-COMMISSION PARITAIRE 327.03	
AWIPH	
<ul style="list-style-type: none"><li>• PERTE DE RENDEMENT</li><li>• AIDES D'ETAT ET LIMITE SUR SUBSIDES A 75%</li><li>• MODIFICATION DE L'AGW DU 7/11/2002</li><li>• PLAN DE RELANCE</li></ul>	8
SCP 327.03 – CCT CONCLUES EN 2012	15

## ECHANGES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- 
- COMMUNAUTE GERMANOPHONE – VLAB – FEBRAP – EWETA
  - COLLABORATIONS AVEC ENTREPRISES FRANCAISES
- 
- 16

## FORMATIONS

- 
- FORMATIONS PSYCHO-SOCIALES AWIPH EN 2012
  - FORMATIONS NON-MARCHAND
  - FORMATIONS EN ALPHABETISATION
- 
- 17

## PROJETS EUROPEENS

- 
- PROJET TRANSITION-INSERTION
  - PROJET EUROPEEN LEORNARDO DA VINCI TRANSFERT D'INNOVATION « ORIENTER AUTREMENT – ORA)
- 
- 21

## COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

- 
- ACTUALITES DES ETA
  - GUIDE PRATIQUE
  - BLOG JURIDIQUE
  - MAILS D'INFORMATION
  - MOTEUR DE RECHERCHE DES ETA
  - SITE DE L'EWETA
  - BROCHURES DE PROMOTION DES ETA
  - DEMARCHES POUR REALISATION SPOT RADIO
  - DEMARCHES DE RENCONTRES AVEC AUTRES FEDERATIONS PATRONALES
- 
- 25

SERVICES PAYANTS AUX MEMBRES	30
BILAN ET COMPTES 2012	31
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31/12/2012	32
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	33
BUDGET 2013	35
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA AU 01/06/2013	36
ADMINISTRATEURS MEMBRES DU BUREAU DE L'EWETA AU 01/06/2013	37
MEMBRES DE LA CP 327 ET MEMBRES DE LA SCP 327.03 AU 01/06/2013	37
ETA WALLONNES ET GERMANOPHONES MEMBRES DE L'EWETA	38
REVISEUR AUX COMPTES DE L'EWETA AU 01/06/2012	
SECRETARIAT DE L'EWETA AU 01/06/2012	39

## REPRESENTATION DU SECTEUR ET DEFENSE DE SES INTERETS

---



*L'EWETA est un organe à caractère pluraliste, de représentation, d'information et de défense des intérêts des entreprises de travail adapté situées en Région Wallonne.*

*A ce titre, elle intervient dans tous les niveaux de pouvoirs régional, fédéral, européen et international et dans la concertation sociale au niveau de tous les organes paritaires comme la commission paritaire, le Fonds de sécurité d'existence et le Fonds « Maribel social ».*

*Elle se veut également un lieu de réflexion et de promotion de la mission des ETA. Les ETA se situent à la charnière entre l'économie sociale marchande et le secteur non-marchand. L'EWETA défend donc les valeurs portées par ces deux secteurs.*

[www.eweta.be](http://www.eweta.be)

[www.leseta.be](http://www.leseta.be)

*Depuis la crise de 2009, notre secteur connaît des fermetures d'ETA.*

*En 2010, l'ETA Samera à Tamines, en 2011, l'ETA Imarco à Malmedy et l'année 2012 a malheureusement compté une autre fermeture avec l'ETA d'Andenne.*

*Poussé par ce contexte de crise économique encore présent à l'heure actuelle; l'EWETA a pris conscience qu'elle avait aussi un rôle à jouer dans l'essor et le maintien du secteur, c'est ainsi que depuis 2010, un volet nouveau s'est développé aux côtés des missions habituelles de l'EWETA, elle investit dans des actions de promotion très variées, elle veut miser aussi sur le côté relations publics et tenter par là de susciter des partenariats privés/publics.*



POSITIONNEMENT DE L'EWETA, EN 2012, EN TANT QUE FEDERATION D'EMPLOYEURS

NON MARCHAND		ECONOMIE SOCIALE	
<p><b>UNISOC</b> (fédéral)                      (anciennement CENM - Confédération des Entreprises Non-Marchandes)                      Union des Entreprises à Profit Social                      Actuellement siège d'observateur au Conseil National du Travail                      But : y être représenté au même titre que la FEB, les associations agricoles et les classes moyennes</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membres et Administrateurs : Stéphane EMMANUELIDIS et Sognia ANGELOZZI                      Durée mandat CA : 4 ans                      2010-2014</p>	<p><b>CWES</b> anciennement <b>CWESMA</b> (régional)                      Conseil Wallon de l'Economie Sociale                      Organe paritaire ayant pour mission de donner un avis sur les Arrêtés du Gouvernement Wallon touchant l'économie sociale</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membres : Sognia ANGELOZZI (banc économie sociale)                      Stéphane EMMANUELIDIS et Guy NISSET (banc des employeurs UNIPSO)                      Durée mandat : 5 ans                      2009-2014</p>
<p><b>UNIPSO</b> (régional)                      (anciennement UFENM - Union Francophone des Entreprises du Non-marchand) (aile régionale et communautaire de UNISOC)                      Union des Entreprises à Profit Social                      Siège au CESRW - Conseil Economique et Social de la Région Wallonne</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membres et Administrateurs : Stéphane EMMANUELIDIS et Sognia ANGELOZZI                      Durée mandat CA : 4 ans                      2010-2014</p>	<p><b>CWPH</b> (régional)                      Conseil Wallon de la Personne Handicapée</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membre : Sognia ANGELOZZI                      Durée mandat : 5 ans                      2009-2014</p>
<p><b>AFOSOC</b> (régional et communautaire)                      Association des Fonds Sociaux du secteur non-marchand</p>	<p><b>EWETA</b>                      non membre</p>	<p><b>SAW-B</b> (régional et communautaire)                      Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises                      Organisme « coupole » de l'Economie sociale</p>	<p><b>EWETA</b>  <b>ETA</b>                      Membre : Guy NISSET, Administrateur                      Membres à titre individuel                      Durée mandat : 2 ans                      2013-2015</p>
<p><b>APEF</b> (régional et communautaire)                      Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (aile régionale et communautaire de AFOSOC)                      Extension en 2007 de l'accord de partenariat à travers le FSPEETA                      Stéphane EMMANUELIDIS                      Anne PETERS                      Durée mandat : ans                      201</p>	<p><b>ConcertES</b> (régional)                      Concertation représentative des organisations représentatives de l'Economie Sociale                      Lieu de rencontre de l'ensemble des fédérations représentées notamment en vue de préparer les réunions du CWES</p>	<p><b>EWETA</b>                      Guy NISSET                      Sognia ANGELOZZI                      Durée mandat CA : 4 ans                      2012-2016</p>	
COMMISSION PARITAIRE 327 ET SCP 327.03 – EWETA			
<p><b>FSEW</b>                      Fonds de Sécurité d'Existence Wallon</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membres : Messieurs NISSET, PROCUREUR, CHARDON, HAMACHER, AFANO et Madame ANGELOZZI                      Mandat : indéf.</p>	<p><b>FSPEETA</b>                      Fonds social pour la Promotion des l'Emploi en ETA (Maribel social)</p>	<p><b>EWETA</b>                      Membres : Messieurs NISSET, HEINEN, CHARDON, PROCUREUR, GOFFINET et Madame ANGELOZZI                      Mandat : indéf.</p>
AWIPH			
<p><b>COMITE DE GESTION</b></p>	<p><b>EWETA</b>                      Effectif : Monsieur NISSET                      Suppléant : Monsieur EMMANUELIDIS                      Durée mandat : 4 ans                      2012-2016</p>	<p><b>CEFE</b>                      Conseil d'avis Emploi et Formation</p>	<p><b>EWETA</b>                      Président : Monsieur EMMANUELIDIS                      Effectif : Monsieur DE GROOTE                      Durée mandat : 4 ans                      2012-2016</p>

# MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DE L'EWETA

---

## MISSIONS DU SECRETARIAT

Le secrétariat est responsable de la partie organisationnelle et opérationnelle des objectifs poursuivis par l'association. Il œuvre à la réalisation du but social de l'association suivant une procédure établie dans le règlement d'ordre intérieur de l'association

Les objectifs stratégiques poursuivis par l'association sont :

- La défense des intérêts des Entreprises de Travail Adapté auprès des pouvoirs politiques, des pouvoirs publics et des organisations syndicales.
- La représentation des positions des Entreprises de Travail Adapté auprès des pouvoirs politiques, pouvoirs publics et organisations syndicales.
- La promotion de l'image de marque et de la mission des Entreprises de Travail Adapté auprès de leurs interlocuteurs politiques, publics, sociaux et auprès de l'opinion publique.
- L'information aux Entreprises de Travail Adapté sur toutes les matières politiques, sociales, législatives et économiques les concernant.

Pour la réalisation de ces objectifs, l'association dispose d'une équipe de personnes composant le secrétariat.

## PERSONNEL DU SECRETARIAT



En juin 2013, l'équipe est composée de 6 personnes temps plein + le président permanent et occupant les mêmes bureaux.

2 départs en 2012 ont été remplacés par 2 nouveaux engagements en 2013.

Il s'agit de Linda Benet, secrétaire et gestionnaire du site EWETA qui nous a quitté en septembre 2012 et de Vincent Philippart, juriste et collaborateur économique qui nous a quitté en novembre 2012.

Ils ont été tous deux remplacés en février 2013 par Benoit Decharneux, juriste et en mai 2013 par Ophélie Luciano, chargée de relations.

Ces deux derniers engagements portant sur ces compétences spécifiques découlent des réflexions menées depuis 2 ans sur les missions de l'EWETA et de la réorganisation des fonctions au sein de celles-ci. Et de la nécessité d'avoir à se doter des spécialisations nécessaires répondant aux besoins évolutifs du secteur.

## **PRESIDENCE DE L'EWETA**

Guy Niset a été élu à la présidence de l'EWETA à l'issue de notre Assemblée Générale qui s'est tenue, le 11 décembre 2012. Il succède à Stéphane Emmanuelidis qui a assumé le mandat de président de juin 2009 à septembre 2012.

Pendant la période transitoire, Dany Drion, vice-président a pris les fonctions de président.

Nous les remercions tous pour le travail qu'ils ont accompli et le temps qu'ils ont consacré à cette fonction.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau président.



## FOCUS SUR L'ANNEE 2012

---

SONT REPRIS DANS CETTE PARTIE UN APERCU DES PRINCIPAUX DOSSIERS SUIVIS OU  
DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES EN 2012

### NON-MARCHAND

#### UNISOC - Union des Entreprises à Profit Social (fédéral)

Suivi des réunions plénières et/ou des groupes de travail sur les dossiers :



- Accident du travail
- Activa et travailleurs handicapés
- Accord gouvernement Di Rupo,
- Bilan social,
- Chèques repas, SODEXO
- Chômage avec complément d'entreprise – Chômage temporaire – Chômage économique
- Congé éducation payé notamment pour la prolongation de la durée du congé éducation pour des formations choisies dans les métiers en pénurie.
- Congé de paternité
- Congé parental
- Congé thématique
- Cotisations patronales
- Crédit temps
- Mesures travailleurs âgés  
Afin de corriger le taux d'emploi des personnes âgées de plus de 55 ans, deux mesures sont entrées en application :
  - respect de la pyramide des âges en cas des licenciements collectifs;
  - établissement d'un plan annuel détaillant les mesures prises pour maintenir à l'emploi les plus de 50 ans. Cette mesure débute pour l'année 2013. Les entreprises de moins de 20 travailleurs sont dispensées de cette obligation.
- Norme salariale
- Outplacement
- Pécule de vacances
- Pension complémentaire
- Prépension
- Prévention et protection au travail
- Réductions structurelles
- RMMG
- DECAVA – cotisations sociales
- Déclaration de risque social,
- Directive temps de travail
- Efforts de formation
- Egalité salariale Homme-Femmes,
- Elections sociales 2012
- Fonds de Sécurité d'Existence multisectoriel
- Fonds d'expérience professionnelle
- Frais de déplacement chemin de travail
- Groupements d'employeurs,
- IDESS
- ILDE
- Insertion des jeunes sortis de l'école
- Instructions ONSS
- Marchés Publics
- Statut ouvrier-employé : rapprochement en matière de délai de préavis
- Titres services
- Travail des étudiants
- SABAM/SIMIM
- Vacances Européennes : adaptation du régime de vacances annuelles pour les nouveaux engagés.

**Représentation de la fédération à travers l'UNISOC au CNT – Conseil National du Travail, comme technicien au groupe des 10 et au Conseil Supérieur pour la prévention et la protection au travail.**



## UNIPSO - UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL (RÉGIONAL)

Suivi des réunions plénières et/ou des groupes de travail sur les dossiers :



- Simplification administrative
- Formations
- Aides à l'emploi avec projet de mise en œuvre d'un site internet reprenant toutes les aides
- Evaluation des Accords du non-marchand 2010-2011 :
  - 2 volets
    1. Formations : enveloppe récurrente pour les ETA aux fins de couvrir des frais de formations organisées pour leurs travailleurs.  
Enveloppe initiale en 2010 de 209.116 € indexée chaque année répartie suivant le nombre d'ETP
    2. Prime de fin d'année forfaitaire.  
Enveloppe initiale en 2010 de 983.925 € indexée chaque année répartie suivant le nombre d'ETP
  - Un autre volet négocié par les fédérations patronales en dehors de cet accord NM.  
Montant entièrement affecté, aux fédérations patronales visées par cet accord, suivant le nombre d'ETP représentant leur secteur respectif :  
Enveloppe d'un montant de 27.882 € depuis 2011.
  - Réflexions menées avec UNIPSO sur éventuel accord futur
- APE
- PTP
- Etude/rapport sur l'état des lieux du vieillissement de la population en Wallonie et des besoins qui y sont liés
- Réformes institutionnelles dans le cadre du transfert des compétences du fédéral vers le régional : enjeux pour le secteur à profit social. Vise à cartographier les matières susceptibles de faire l'objet de la Réforme institutionnelle, à valider ou relayer les réflexions UNIPSO, à suivre et analyser les transferts eux-mêmes, leurs conséquences, etc.
- Go Energie-mise en place de formations et de conseils
- Préparation d'un éventuel futur accord fort demandé par le banc syndical mais encore hypothétique au vu de la crise économique.

***Représentation de la fédération à travers l'UNIPSO au CESW (Conseil économique et social de Wallonie), au CWEHF (Conseil Wallon de l'égalité entre hommes et femmes), au CWES (Conseil wallon de l'Economie sociale) tout comme l'EWETA a également un mandat.***

### CWES – Conseil Wallon de l'Economie Sociale

Dossiers examinés en 2012 :

- Réformes institutionnelles : réflexions sur enjeux pour la Sécurité sociale, l'Economie sociale et le Marché de l'emploi.
- Avant-projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subsides aux entreprises d'insertion
- Avant Projet de décret destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne
- Avant projet de décret pour introduire, dans les contrats de gestions des organismes d'intérêt public, la dimension du handicap
- Avant-projet d'AGW – Mission déléguée à l'Agence de Stimulation Economique en vue de financer l'émergence de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie
- Evaluation du fonctionnement du CWES
- Avant-projet de décret relatif aux Centres d'insertion socioprofessionnelle
- Elaboration du rapport d'activités 2011 du CWES



## CWPH – Commission Wallonne des Personnes Handicapées

Dossiers examinés en 2012 :

- Groupe de travail sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées ;
- Aide matérielle pour les personnes handicapées de plus de 65 ans ;
- Projet du FOREM de catégorisation des chômeurs et projet d'espace professionnel en ligne pour les membres des Commissions
- Accessibilité des bureaux de vote en vue des élections communales
- Présentation des axes et pistes du projet de contrat de gestion de l'AWIPH 2012-2017 en présence de Madame BAUDINE, Administratrice générale, et de Monsieur LHEUREUX, Directeur;
- Projet de contrat de gestion 2012-2017 de l'AWIPH



### SOUS-COMMISSION PARITAIRE 327.03

Lors des réunions, en 2012, les points suivants ont été abordés :

- Accord interprofessionnel
- Accords sectoriels 2011-2012

Les négociations entamées en 2011 ont abouti en 2012 sur le volet pouvoir d'achat avec une augmentation de la prime de fin d'année tout en veillant au respect de la norme salariale de 0,3 % pour 2012.

L'aspect qualitatif du cahier de revendication a quant à lui fait l'objet de groupes de travail.

3 groupes de travail se sont réunis en 2012 :

- ❖ un GT « assurance hospitalisation » s'est réuni à plusieurs reprises et cherche à obtenir des compagnies d'assurance des modalités d'une offre de prestations globales à un prix plus intéressant pour tous. Ces consultations sont encore en cours en 2013.
- ❖ un GT « concertation sociale » qui examine l'état de la concertation dans le secteur afin d'en relever et/ou d'en améliorer les dysfonctionnements. Une enquête a été lancée auprès des ETA en 2012 pour faire le point sur la situation de terrain.
- ❖ un GT « formation » afin de dresser un état des lieux détaillé des formations qui se donnent en ETA pour toutes les catégories et à récolter les besoins en formation pas encore ou partiellement couverts. Ce travail d'analyse est lancé à travers une vaste enquête auprès des ETA. Le groupe de travail amorcé en 2011 a continué de se réunir en 2012 et se réunira encore en 2013.

- Bonus à l'emploi ou avantages non récurrents :  
Ce dispositif est entré en vigueur à la même date que la loi relative à l'exécution de l'accord interprofessionnel 2007-2008.

- Chômage temporaire : Dérogation formulaire C3.2.A  
Mécanisme de responsabilisation des employeurs

- Crédit temps

Il s'agit d'une adaptation de notre CCT à la CCT 77.

- Indemnité chômage temporaire

Imposition d'une indemnité pour tout ouvrier mis au chômage économique. Pour les ETA wallonnes cette indemnité est de 3 € et remboursée par le Fonds de sécurité d'existence aux employeurs. En ce qui concerne le chômage économique pour les employés; la mesure de crise initialement limitée a été prolongée pour une durée indéterminée à partir du 1er janvier 2012. Cette mesure reste accessible aux seules entreprises en difficulté.

- Transfert AGW géré par le Fonds Maribel vers le Fonds de Sécurité d'Existence

- Contrats d'entreprise

- Congés du non-marchand

- Dispositif de maintien

- Efforts de formation : démarche obtenue par l'EWETA en faveur des ETA pour la levée de la sanction attribuée par l'ONSS pour les ETA renseignées par erreur en cp327 au lieu de 327.03.

- Entreprises en difficulté : notion précisée par rapport à différentes mesures applicables au secteur.

- Indexation des réductions structurelles

- Indexation des salaires minima : tous les salaires en ETA wallonnes sont indexés de 2% en février et en décembre 2012.

- Négociations du non-marchand

- Outplacement pour les travailleurs de + de 45 ans : justification de la dérogation accordée au secteur par le secteur lui-même.

- Travail intérimaire

La FGTB a dénoncé principalement le recours au contrat intérim dans le cadre des contrats d'entreprise. Parallèlement, l'AWIPH a sorti une note aux ETA interdisant les contrats intérim pour les travailleurs handicapés en ETA.

Parmi les ETA Wallonnes, les cas de recours au travail intérimaire s'effectuent la plupart du temps en cas de surcroît soudain de travail comme formule souple répondant à des urgences mais généralement pour des travailleurs valides ou des personnes handicapées qui ne bénéficient pas d'une perte de rendement AWIPH.

L'EWETA a marqué son désaccord avec cette position de l'AWIPH et des syndicats jugeant celle-ci abusive et subjective mais aussi discriminatoire pour les personnes handicapées.

- Prime de fin d'année forfaitaire (appelée aussi PFA du Non Marchand).

Montant calculé pour 2012:

Année	Suivant le dépassement de l'indice pivot	PFA
2010		94,41
2011	Indexation au 01.05.11	96,30
2012	indexation au 01.02.12	98,22



Chaque année, l'AWIPH verse à chaque ETA, une dotation sur base du nombre d'ETP répertorié à l'ONSS basé sur l'année qui précède.

- CCT Prépension

3 CCT prépension venaient à expiration le **31/12/2012**.

- CCT du 01/12.2010 n° 102846/co/327.03 (prépension à partir de 58 ans - carrière longue : **2013** H 38 ans - F 35 ans; **2014** H et F 38 ans). Ainsi qu'une même CCT pour les travailleurs des ETA germanophones.  
C'est l'opportunité de la renouveler une dernière fois à l'âge de **58 ans**. En 2015, l'âge sera porté à 60 ans et la condition de carrière passera à 40 ans pour les hommes.
- CCT du 24/05/2011 n° 104545/co/327.03 - prépension à partir de 56 ans/40 ans d'ancienneté  
Cette convention dépend de la CCT 96 (ex 92) du CNT - renouvellement prévu par l'AIP 2013-2014
- CCT du 01/12/2010 n° 102848/CO/327.03 - prépension médicale, travailleurs moins valides à partir de 58 ans H et F 35 ans.  
Elle dépend de la CCT 91 du CNT.

**AWIPH**



## **PERTE DE RENDEMENT**

Ce groupe de travail est intégré à un autre plus large se penchant sur l'ensemble de l'AGW des ETA. Pour rappel, le but étant d'adapter certains critères ne semblant plus assez réalistes par rapport aux réalités du secteur.

Ce groupe n'a pas avancé en 2012 sur les conclusions d'une éventuelle nouvelle grille de perte de rendement. Les résultats finaux globaux testés sur un échantillon de travailleurs n'ont pas été présentés par l'AWIPH. Une présentation devrait être prévue en 2013 avant de pouvoir tirer des conclusions sur l'applicabilité ou pas de cette nouvelle grille de perte de rendement.

## **AIDES D'ETAT ET LIMITE DE SUBSIDE SUR SALAIRE A 75 %**



Ce point crucial oppose toujours le banc patronal à l'administration. Il s'agit de l'interprétation de la directive européenne qui limite les aides d'Etat à 75% du coût salarial par personne.

Une analyse juridique a été effectuée par l'EWETA en

parallèle à celle effectuée par l'AWIPH, celle-ci vient appuyer l'avis rendu par une autre analyse faite par Concertes et SAW-B démontrant que la région wallonne devrait notifier ces aides à la commission européenne et pouvoir dès lors en principe maintenir les subventions actuellement accordées aux ETA même celles au-delà de 75 %.

L'AWIPH a soumis notre analyse à un nouveau cabinet d'avocat et les conclusions de ce bureau nous seront communiquées en 2013.

Malgré plusieurs relances de l'EWETA auprès du Cabinet et de l'AWIPH, ce dossier n'a pas pu avancer en 2012.

## **MODIFICATION DE L'AGW DU 7/11/2002**

Les travaux sur la révision de l'AGW du 7 novembre 2002 ont avancé autant que possible en 2012. Des accords ont été trouvés sur plusieurs points dont : la globalisation des quotas et le passage du quota personnes au quota heures, la suppression de la limite à 7 personnes par ETA en cellule de maintien avec une répartition selon la taille de l'ETA, la modification des informations à fournir à l'AWIPH pour les contrats d'entreprise, etc.

Cependant, certains points de désaccords entre banc patronal et banc syndical ont persisté. Il s'agit notamment de l'attribution d'une assurance Omnium aux travailleurs en contrat d'entreprise et la prise en compte du temps de déplacement vers les lieux du contrat d'entreprise comme étant du temps de travail.

## **PLAN DE RELANCE**

En date du 11 septembre 2012, l'AWIPH a réuni les porteurs de projets du plan de relance 2011 en présence de l'EWETA afin de faire le point sur les projets financés.

Une analyse SWOT de ce projet a été rédigée par l'AWIPH :

	+	-
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Facteurs internes</b>	<p>Accessibilité de nouveaux marchés</p> <p>Recherche de nouveaux secteurs (ex : médical / pharmacien d'industrie)</p> <p>Partenariat entre ETA mais motivations différentes =&gt; nécessité de définir l'implication de chacun dès le départ</p> <p>Partenariat permet de répondre à des marchés de plus grande envergure</p>	<p>Certaines dépenses doivent être réalisées sur fonds propres car non éligibles (cfr. critères)</p> <p>Délai trop court pour mettre en place les projets</p> <p>Recrutement de personnes non expérimentées vu le temps restreint</p> <p>1 an = trop court pour obtenir des résultats</p> <p>Budget défini trop tard</p> <p>programmer un budget sur base pluriannuelle</p> <p>Parfois perte de temps et d'énergie</p>
	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Facteurs externes</b>	<p>Possibilité de poursuite du plan de relance initial</p> <p>A permis de faire mieux connaître les activités du secteur</p> <p>Avis positif par rapport à la consultance des Agences conseils lorsqu'il s'agit de la réalisation d'une étude de marché</p> <p>Peut présenter une opportunité pour certains projets qui n'auraient été concrétisés que plus tard faute de moyens</p> <p>Retour d'intérêt de clients potentiels =&gt; nouvelles niches</p>	<p>Les entreprises « ordinaires » ne connaissent pas les activités développées dans les ETA</p> <p>Avis négatif par rapport à la consultance des Agences conseils à cause du coût engendré</p> <p>Les agences conseils sont-elles des accompagnateurs appropriés ? (impression qu'elles cherchent plus à étoffer leur base de données d'études)</p> <p>Durée limitée des projets</p> <p>difficulté de concrétiser</p> <p>difficulté de recruter qqn d'expérimenté</p>

L'EWETA a voulu souligner que ce plan de relance n'a finalement pas été aussi ambitieux qu'à sa demande initiale.

L'enveloppe de 800.000 euros annoncées pour financer des projets fédérateurs et innovants et de grande envergure s'est réduite à 400.000 euros eux-mêmes à morceler pour des projets de 100.000 € maximum. Du coup, certains projets ont été mis sur le carreau.

L'EWETA a déploré le fait que le temps imparti pour réaliser un projet était trop court. Il a été souligné que la mise en réseau d'ETA entre elles était une très bonne chose et un bon soutien pour le secteur qui lui permet d'attaquer des marchés de plus grande envergure.

On y a appris que dans le contrat de gestion de l'AWIPH, la partie « plan d'entreprise » reprend une demande d'un nouveau plan de relance pour les ETA et que cette expérience pourrait éventuellement être renouvelée.

## 327.03 – SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE – CCT CONCLUES EN 2012

### CHOMAGE TEMPORAIRE (PDF, 127 KB)

- Champ d'application: **entreprises de travail adapté subsidiées par la Région wallonne**
- Hors du champ d'application: **entreprises de travail adapté situées en Communauté germanophone**
- Date de signature : **03/10/2012**
- Numéro d'enregistrement : **111899**
- Force obligatoire demandée : **Oui**

### CHOMAGE ECONOMIQUE

- Champ d'application: **Communauté germanophone**
- Date de signature : **03/10/2012**
- Date de dépôt : **10/10/2012**
- Date d'enregistrement : **28/03/2013**
- Numéro d'enregistrement : **114320**

### CHOMAGE AVEC COMPLEMENT D'ENTREPRISE 56 ANS AVEC UN PASSE PROFESSIONNEL DE 40 ANS

- Champ d'application: **ETA wallonnes et subventionnées par l'AWIPH**
- Date de signature : **14/12/2012**
- Fin de validité : **31/12/2015**
- Numéro d'enregistrement : **113961**
- Force obligatoire demandée : **Oui**

### CHOMAGE AVEC COMPLEMENT D'ENTREPRISE 58 ANS

- Champ d'application: **ETA wallonnes et subventionnées par l'AWIPH**
- Date de signature : **14/12/2012**
- Fin de validité : **31/12/2014**
- Numéro d'enregistrement : **113960**
- Force obligatoire demandée : **Oui**



## ECHANGES NATIONAUX – INTERNATIONAUX

**COMMUNAUTE GERMANOPHONE – VLAB** (Vlaamse Federatie van Beschutte Werplaatsen) – **FEBRAP** (Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté) **et EWETA**

Notre fédération tient régulièrement des réunions de travail pour des dossiers communs avec ses homologues des fédérations d'ETA, la VLAB et la FEBRAP, tels que le dossier prison, le dossier Delhaize ainsi que des dossiers relevant de revendications syndicales par exemple.

- Congrès national des 3 fédérations d'ETA  
Faisant face au même constat de crise pour le secteur, les 3 secrétariats se sont décidés pour organiser en commun un évènement de taille dont les préparatifs ont commencé en 2012. Il s'agira d'un congrès qui sera organisé le 13 mai 2013.  
Les thèmes retenus sont :
  - L'obligation d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées (comme le système connu en France ou plus récemment en Hollande) : solution miracle pour les ETA ?
  - Quels outils de promotion pour le secteur adapté ? (le contexte économique difficile pour toutes les ETA du pays pousse les fédérations à réfléchir aussi à des actions de promotion communes)
- Borne bas salaire  
Démarches conjointes des 3 fédérations patronales d'ETA auprès de la Ministre de l'Emploi, Monica De Coninck, pour une nouvelle adaptation de la borne bas salaire pour les ETA dans la formule des réductions structurelles des charges patronales propre à notre secteur.
- Outplacement  
Démarches conjointes visant à obtenir dérogation pour les travailleurs handicapés de la production.
- Concurrence prisons  
Dénonciation de la convention par les signataires de celle-ci. Les 3 fédérations ont fait appel à un cabinet d'avocats suite à la plainte introduite par N2i au conseil de la concurrence.
- Cellules de reconversion
- Perte de rendement
- Aides d'Etat
- Comparaison des systèmes de subvention sur salaires

## COLLABORATIONS AVEC ENTREPRISES FRANCAISES

A la suite d'une démarche de l'EWETA, l'AGEFIPH en France (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées), prend en compte les contrats conclus entre des entreprises françaises assujetties à l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) et une ETA belge, afin de les exonérer partiellement de leur obligation d'emplois de personnes handicapées\*.

*\*Les établissements de 20 salariés et plus sont tenus d'employer à temps plein ou à temps partiel dans la proportion de 6% de leur effectif des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des pensionnés d'invalidité, des mutilés de guerre et assimilés, des titulaires de la carte d'invalidité ou de l'allocation aux adultes handicapés.*

*La modalité qui consiste à conclure des contrats de sous-traitance avec le secteur protégé ou adapté n'exonère l'établissement que dans la proportion de 50% de son obligation d'emploi.*



## FORMATIONS

### FORMATIONS PSYCHO-SOCIALES AWIPH EN 2012



Depuis 2010, l'AWIPH a repris l'organisation des formations psycho-sociales à l'attention du personnel d'encadrement des ETA.

Des modules de formations sont proposés par le Comité d'Accompagnement de l'AWIPH qui est composé de représentants de l'Eweta et de représentants des organisations syndicales.

Ce Comité d'accompagnement s'est réuni à 7 reprises en 2012 ; le 23 février, le 29 mars, le 23 avril, le 27 juin, le 17 septembre, le 25 octobre et le 19 décembre.

Voici les points qui ont fait l'objet d'avancées :

#### 1. Le catalogue de formations

Depuis 2011, la procédure classique de « marchés publics » qui permet d'établir le catalogue de formations est entrée en application.

Pour l'année 2012, le catalogue avait été envoyé aux ETA en juillet 2011 pour la période 2011-2012. Celui-ci comptait 29 lots de formations ; 25 furent attribués à des opérateurs de formation. Nous ne disposons pas de l'information relative au nombre d'ETA qui ont participé à ces modules de formation en 2012, le service de l'AWIPH compétent ne dispose pas du logiciel comptable nécessaire pour nous fournir cette information. Ce qu'elle s'est engagée à faire depuis notre réclamation.

#### 2. La formation au Management des buts sociaux

Parallèlement à ce catalogue, la volonté de l'AWIPH est de sensibiliser toutes les ETA wallonnes à la formation au Management des buts sociaux initiée dans quelques ETA hennuyères. L'opérateur Cequal fut choisi par l'AWIPH pour dispenser cette formation. Cette formation est destinée aux membres de la direction des ETA et aux personnes en charge des ressources humaines. Celle-ci fut organisée pour toutes les ETA (celles qui ont déjà entamé une réflexion sur le sujet et celles qui ne sont pas encore sensibilisées à cette problématique). Cette formation fut organisée en un module de 2,5 jours ; il y eut 4 groupes organisés entre septembre et décembre 2012. On compte 33 participants, ce qui représente 19 ETA intéressées par cette thématique. L'évaluation de cette formation sera présentée en 2013.

#### 3. Le « pôle 2 » mise en place de formations intra-ETA

L'AWIPH a avalisé la demande de l'Eweta qui souhaitait une alternative au catalogue de formations psycho-sociales. Il s'agit de formations définies par les ETA elles-mêmes sur base de leur plan de formations. Chaque ETA a la possibilité de rentrer un projet spécifique par introduction d'un formulaire de candidature et selon certaines conditions. Treize ETA ont introduit un dossier au comité d'accompagnement. Après examen par le comité de direction et par le comité de gestion de l'AWIPH ; 10 dossiers furent acceptés. Pour rappel, le

financement annuel maximum attribué à une ETA en cas d'acceptation du dossier est de 2.500 € pour un minimum de 6 participants à la formation avec un coût horaire maximum de 100 € TVAC.

4. La formation aux marchés publics

L'AWIPH va proposer cette formation en dehors du budget alloué aux formations psychosociales et au pôle 2. L'opérateur de formation sera un bureau d'avocats spécialisé dans cette matière. Ce sera une formation pratico-pratique de 2 jours avec un jour de suivi à plus long terme. Cette formation est destinée aux gestionnaires d'achats et aux directions d'ETA et sera organisée en 2013.

5. Elaboration du catalogue de formations 2013-2014

Le cahier des charges pour le catalogue de formation 2013-2014 fut établi lors des différentes réunions du Comité d'accompagnement. Dix-huit actions de formation feront l'objet de ce nouveau catalogue.

6. Classification de fonctions

L'Eweta a obtenu l'accord de l'AWIPH au sujet de la demande qu'elle avait formulée, relative à l'organisation d'une formation à l'utilisation de l'outil créé par Optimor. Celle-ci devrait être organisée en 2013.

7. En sa séance du 25 octobre 2012 ; le Comité de gestion de l'AWIPH a décidé de fusionner les comités d'accompagnement ETA et CFP

Madame Anne TRICOT – membre du Comité de gestion - est désignée Présidente, et Monsieur Guy NISSET Vice-Président représentant les ETA.

Etant donnée les publics cibles différents, le R.O.I. fixera un mode de fonctionnement permettant la mise en place de deux groupes de travail, l'un pour les CFP, l'autre pour les ETA, ainsi que sur la tenue d'une séance plénière par trimestre, sauf urgence. Les groupes de travail remettront des avis, qui devront être avalisés en séance plénière. Les avis du Comité d'accompagnement seront ensuite transmis au Comité de Direction de l'AWIPH - via l'Administration – qui se prononcera sur les dits avis avant de les transmettre au Comité de gestion, après un dernier passage au Comité d'accompagnement.



L'Eweta a souhaité que soient pour l'avenir examinés des pistes de modules qui répondent aux enjeux et aux défis auxquels les ETA doivent faire face, notamment les thèmes liés à l'environnement, au bien-être au travail, à l'amélioration de l'organisation du travail et des sujets plus spécifiques au secteur des ETA comme les dispositifs de maintien notamment.

L'AWIPH s'est montrée ouverte à toute suggestion future.

## FORMATIONS NON-MARCHAND

L'AWIPH demande aux ETA de justifier chaque année le subside reçu par une déclaration sur l'honneur uniquement que l'ETA doit être capable de justifier (présentation de factures) lors d'éventuels contrôles du service inspection. Cela signifie que l'AWIPH se base sur des formations payantes !\*

Or, la volonté des employeurs impliqués dans le cadre des accords du Non Marchand, était d'avoir une certaine souplesse quant au type de formations organisées tant pour le type de formations que pour les catégories de travailleurs. Cette subvention peut néanmoins couvrir les frais du remplacement du travailleur en formation (coût salarial à charge de l'employeur, subside AWIPH déduite) ; ces frais doivent également pouvoir être justifiés et inclus dans le total du montant renseigné dans la déclaration sur l'honneur.

L'EWETA s'est également battue mais en vain pour éviter que l'AWIPH ne récupère ce budget auprès de certaines ETA n'ayant pu justifier le montant reçu.

L'EWETA a rendu attentif ses ETA membres sur les justifications à pouvoir donner afin d'éviter que l'AWIPH ne récupère encore des montants pour les années suivantes.

Toutefois, nous avons rendu attentive l'AWIPH sur la question des formations non payantes comme situation problématique ne permettant pas toujours aux employeurs de justifier des formations sur base de facture. Cette problématique a été relayée également à l'UNIPSO, notre interlocuteur dans le cadre des accords Non Marchand.

## FORMATIONS EN ALPHABETISATION



Le projet alphabétisation a concrètement débuté en septembre 2009. Depuis 7 ETA y ont adhéré. Celui-ci s'est poursuivi en 2012 auprès de 2 ETA demandeuses : l'ETA Jean Del'cour à Grâce-Hollogne et l'ETA La Lumière à Liège.

Jean Del'cour participe pour la 4ème année consécutive à ce processus formatif pour une partie de ses travailleurs. La Lumière a marqué son intérêt pour cette formation pour la seconde année.

Ci-dessous le détail présenté pour l'année 2012 :

	ETA	nbre leçons	période (1 <sup>er</sup> semestre)	Nombre de participants
1.	Jean Del'cour	26	du 12 janvier au 7 décembre	14
2.	La Lumière	9	du 02 avril au 10 septembre	7

Pour rappel, ces formations sont dispensées au sein des ETA, pendant les heures de travail à raison de 3 heures de leçons hebdomadaires et financées par l'employeur. En 2012, on compte 35 leçons dispensées au sein de ces 2 ETA, pour un total de 21 participants.

En regard des années précédentes, on note des nombres moins élevés en termes d'ETA participantes et de personnes formées ; ceci trouve son explication par le fait qu'il y a en 2012 une seule formatrice au sein de l'Eweta qui se rend en ETA pour dispenser les formations alors que précédemment, il y avait 2 formatrices au sein de l'Eweta.

L'objectif de ces leçons de formation est d'offrir aux travailleurs un enrichissement personnel et de donner la possibilité à ceux-ci d'accéder à une information écrite au quotidien, tant dans leur milieu professionnel que privé. L'ETA participe de cette façon au processus de lutte contre l'illettrisme. L'adhésion à ce processus de formation de la part de l'employeur contribue à réaliser la finalité sociale de l'ETA. Tout ce que les travailleurs apprennent constituent un « + » pour eux et pour l'entreprise, notamment en améliorant la communication au sein même de celle-ci.

Ces leçons sont orientées vers la personne et ne prétendent à aucune obligation de résultats vis-à-vis de l'ETA, il n'y a donc aucune notion de sanction ou d'échec corollaires au processus d'apprentissage mis en place, l'ETA répond à une attente du personnel et n'attend rien d'opérationnel en retour. Les résultats éventuels ont parfois une incidence professionnelle qui peut donner lieu à une promotion interne du travailleur.

Le bénéficiaire de cette formation est tout travailleur d'E.T.A. qui souhaite accéder à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Dans certains cas, c'est l'assistante sociale de l'ETA qui suggère au travailleur l'idée de participer à ces leçons, estimant que celles-ci pourraient constituer un réel avantage pour le travailleur au niveau personnel notamment. Dans d'autres cas, la demande émane directement du travailleur lui-même et c'est l'employeur qui prend la décision de l'inscription de son travailleur.

Concernant la méthode et le contenu de l'apprentissage, c'est le dispositif en alphabétisation qui doit s'adapter aux spécificités du public et non l'inverse, le public en ETA nécessitant un accompagnement soutenu et adapté. Les participants ont le plus souvent une image négative de l'apprentissage en raison d'un parcours scolaire souvent chaotique ou parsemé d'échecs. Il est donc nécessaire de redonner le goût et l'envie d'apprendre aux travailleurs et de les rassurer dans leur capacité à le faire. Il n'est pas du tout évident pour certains travailleurs d'être identifiés par leurs collègues comme ne sachant pas lire et/ou écrire et/ou calculer. Il y a tout un travail à faire pour que le travailleur apprenant acquière ou retrouve confiance en lui au niveau de ses capacités d'apprentissage.

Les demandes des participants sont variées même au sein de la même ETA : apprentissage de l'orthographe, de la lecture à haute voix, de la compréhension de documents, cela n'est pas forcément focalisé sur le travail, même si au final, cela peut amener les personnes à déchiffrer certains panneaux et pancartes au sein de l'ETA.

Les objectifs sont différents d'une personne à l'autre. En 2012, nous avons poursuivi et atteint (pour certains) les objectifs suivants (déjà poursuivis les années précédentes auprès des participants au sein de l'ETA Jean Del'cour) :

1. Savoir comprendre et lire et à haute voix un texte court ; par exemple : lire un message laissé par un collègue ou lire une histoire à son enfant.
2. Apprendre les bases de l'orthographe et de la conjugaison.
3. Savoir calculer, compter des petites séries, comprendre des consignes liées aux calculs.
4. Calculer des pourcentages. Nous sommes heureux de constater qu'en 2012, chaque participant ou tous les participants (en ce inclus les « + faibles ») des 2 groupes de l'ETA Jean

Del'cour avait compris et assimilé la logique du calcul des pourcentages. Cette matière était une demande des participants eux-mêmes qui souhaitent pouvoir calculer les prix des articles en périodes de soldes.

Au fil des leçons, on remarque que plusieurs participants font preuve de davantage d'assurance et de confiance en eux, ils osent s'exprimer, posent des questions, demandent des exercices supplémentaires pendant les leçons ou des devoirs à faire à domicile pour la leçon suivante. Bien sûr, le bagage scolaire de chacun diffère, il y a donc plusieurs niveaux de connaissance et de compréhension dans chaque groupe. La formatrice doit donc s'adapter continuellement aux niveaux des participants et à leurs demandes. Plusieurs assistantes sociales nous font part que l'un ou l'autre travailleur semblent plus à l'aise avec ses collègues et plus généralement au sein de l'ETA depuis qu'il poursuit les leçons d'alphabétisation, il y aurait une incidence sur son bien-être dans son quotidien de travail.

L'assiduité représente l'indicateur de réussite. En 2012 tout comme en 2011, il y eut pour certains travailleurs des périodes de chômage économique plus longues ; et pourtant ceux-ci ont fait expressément les déplacements de plusieurs heures parfois en transport en commun pour être présents aux leçons. Cela paraît révélateur d'une envie personnelle d'apprendre et d'un bien-être au niveau des cours. Au fil des semaines, un réel climat de confiance s'est installé entre les travailleurs et la formatrice ; ce qu'il est important de considérer. Les participants se sentent pris en considération, ils se rendent compte de leurs capacités à apprendre ; qu'ils sont capables de progresser même si c'est à un rythme plus lent, un rythme adapté à leurs capacités.

## PROJETS EUROPEENS

### PROJET TRANSITION-INSERTION

Projet pilote européen « 2009-2013 »

Pour rappel, en septembre 2008, en partenariat avec de nombreux organismes, l'EWETA introduit un dossier de candidature dans le cadre du deuxième appel à projets de la programmation Fonds Social Européen 2007-2013. Le projet « Transition-Insertion » est né. Il fait suite à une réflexion d'un groupe de travail « solution alternative » mené de 2006 à 2008 par la FETAL.



Ce projet expérimental vise les jeunes issus de l'enseignement spécialisé de forme 2 (enseignement d'adaptation sociale et professionnelle) et de forme 3 (enseignement professionnel), des régions de Huy-Waremme Liège et Verviers, pour lesquels il risque d'y avoir une difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

Afin d'éviter les situations de rupture et de latence dans le parcours du jeune et suite à une étude menée à Liège sur la question de l'employabilité des jeunes ; ce projet envisage de créer une fonction nouvelle, celle de « référent-coordonateur » ; fonction visant à prendre en charge le jeune dès le mois de janvier de sa dernière année scolaire supposée et également durant les 6 mois qui suivent la fin de son parcours scolaire ; et à faciliter son insertion socioprofessionnelle. Sa mission est d'orienter et de soutenir les élèves dans leurs démarches d'insertion à

travers une pratique de conseils et d'activation d'un réseau d'intervenants.

Initialement, le projet était prévu pour une durée de quatre ans (2009-2012) ; le montant FSE octroyé s'élevait à 365.000 euros. A la demande de l'Eweta, le FSE a accepté en 2010 que le CCG - le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens, Direction générale de l'enseignement obligatoire - soit co-promoteur du projet afin qu'il soit responsable de ses engagements financiers au même titre que l'Eweta.

Initialement, le partenariat se composait de 17 membres : l'EWETA, la FETAL, l'AWIPH, le CCG, les CSEF de Liège et de Verviers (Comités subrégionaux de l'emploi et la formation), de 5 écoles d'enseignement spécialisé, du FOREM, de 2 services d'accompagnement, de 2 Centres PMS, du CFP Aurélie ainsi que de l'AFRAHM et du Centre d'égalité des Chances à Verviers.

Depuis le début du projet, nous avons eu l'occasion d'introduire des renforcements auprès du FSE, nous avons dès lors obtenu l'accord et les subsides afférant à plusieurs renforcements :

1. La prolongation de la période de suivi des stagiaires à partir du mois de septembre de leur dernière année scolaire supposée ; la période de suivi post-scolaire reste identique (application depuis septembre 2011)
2. Pour les référentes-coordinatrices, l'octroi d'un mi-temps FSE supplémentaire à répartir sur 2 écoles ; à partir de janvier 2012.
3. Nous avons également obtenu l'accord du Gouvernement Wallon et du FSE au sujet de la prolongation du projet pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2013.
4. L'extension du projet à 4 nouvelles écoles (3 en province de Liège et une en province de Namur) d'enseignement spécialisé du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; à partir de la rentrée scolaire 2012.

Dès lors, les écoles d'enseignement spécialisé secondaire partenaires du projet sont les suivantes: Ecole Professionnelle d'ANS, EESSCF « Le Chêneux » à AMAY, Ecole Professionnelle de Froidmont à LIEGE, Centre Scolaire Spécialisé St Joseph à DOLHAIN, Ecole d'Enseignement Secondaire Spécialisé Saint-Edouard à SPA et à STOUMONT, Institut Mariette Delahaut à JAMBES, E.E.S.S.C.F. Les Orchidées à HANNUT, « Henri Rikir » EESS de la Fédération Wallonie Bruxelles à MILMORT et « L'Envol » EESpécialisé Primaire et Secondaire de la FWB à FLEMALLE

Quelques chiffres au terme de l'année 2012 :

- 99 élèves (39 filles et 60 garçons) ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre du projet,
- dont 21 élèves de forme 2 et 78 élèves de forme 3.
- dont 67 élèves de type 1 : élèves présentant un retard mental léger
  - 20 élèves de type 2 : élèves présentant un retard mental léger modéré ou sévère
  - 10 élèves de type 3 : élèves présentant des troubles du comportement.
  - 2 élèves de type 4 : élèves présentant des déficiences physiques

Résultats de la troisième année de fonctionnement : sur les 99 élèves suivis, 22 élèves ont poursuivi leur précédente formation en septembre 2012 ; 77 élèves avaient dès lors achevé leur cursus scolaire. Ils étaient disponibles sur le marché de l'emploi et ont dès lors fait l'objet d'un suivi personnalisé en vue d'une insertion socioprofessionnelle la plus profitable pour chacun d'eux.

### Les jeunes suivis par le projet FSE Transition-Insertion

Poursuite de la précédente formation	22
Sorties négatives	13
Sorties positives	64
Jeunes suivis par le projet en 2012	99

Voici explicité le détail des sorties négatives et positives :

13 Sorties NEGATIVES	Abandon ou sortie inconnue	7
	Reconnaissance de handicap au niveau fédéral (Vierge Noire)	6
64 Sorties POSITIVES	Reconnaissance de handicap au niveau fédéral (Vierge Noire) + Activités citoyennes	3
	Qualifié et poursuite d'une autre formation dans la même école	5
	Poursuit sa formation en école jusque juin 2013 en attendant une place en ETA	0
	Intégré dans un SAJA.	2
	Réorientation dans un autre type et une autre forme d'enseignement spécialisé	3
	EMPLOI ou CONVENTIONS (CISP - CAP - IFAPME)	18
	Qualification → ensuite orientation dans l'enseignement ordinaire	2
	Intégration	
	Inscription au Forem avec accord AWIPH pour CAP	1
	Poursuite en école jusque juin 2013 en attendant une place en SAJA	1
	Poursuit une formation autre que scolaire : EFT.	1
	Poursuit une formation autre que scolaire CFP AWIPH	1
	Inscription FOREM et suivi par un conseiller-référent du Forem	21
	Reconnaissance de handicap au niveau fédéral + hôpital psy	1
Reconnaissance de handicap au niveau fédéral = suivi par La Voile	1	
Inscription FOREM avec service d'accompagnement social.	4	

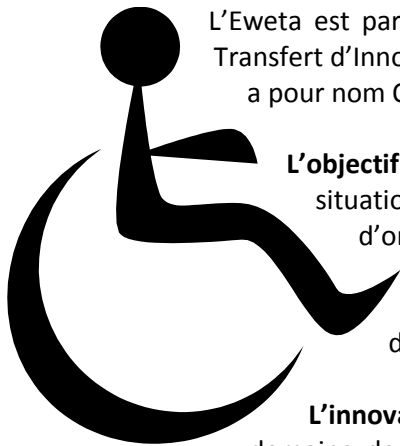
Si nous tenons compte du fait que poursuivre la précédente formation en école est une sortie positive, par conséquent, l'objectif (60%) du projet FSE Transition-Insertion 2009-2013 est atteint à 87%. Nous tenons à souligner également que 18 jeunes sur 77 soit 23% ont signé un contrat de travail ou une convention (CISP - CAP). Ce dont nous nous réjouissons vu la spécificité du public cible et des difficultés rencontrées lors du parcours d'insertion (milieu familial défavorisé, manque d'autonomie et de motivation, contexte socio-économique incertain, etc.).

Au vu de ces résultats positifs encourageants, nous espérons la possibilité d'une prolongation du projet dans le cadre du nouvel appel à projets du FSE pour la programmation 2014-2020. Il serait alors envisagé d'ouvrir progressivement le partenariat à un plus grand nombre d'écoles, implantées dans d'autres provinces wallonnes et par conséquent d'augmenter le nombre d'élèves qui bénéficieraient du suivi des référent(e)s-coordonateur(trice)s en vue d'une insertion socio-professionnelle effective et plus rapide.

L'intervention financière du Fonds Social Européen s'élève pour l'Eweta, qui gère la coordination du projet ; à 65.770 € pour 5 années civiles (de 2009 à 2013). Aux subsides octroyés par le F.S.E. doit

correspondre le montant équivalent en parts publiques belges. Celles-ci sont assurées par la valorisation de salaires par la Province du Hainaut, l'AWIPH et la Région Wallonne.

## PROJET EUROPÉEN LEONARDO DA VINCI TRANSFERT D'INNOVATION « ORIENTER AUTREMENT - ORA »



L'Eweta est partenaire d'un projet européen Leonardo dans le cadre du programme Transfert d'Innovation dont le promoteur est l'ASBL Pour La Solidarité (P.L.S.). Ce projet a pour nom ORA: **Orienter Autrement**.

**L'objectif du projet** est d'améliorer la qualité de l'orientation des personnes en situation de handicap en Europe en mettant en place une nouvelle procédure d'orientation active des personnes handicapées. Pour les ETA, cela consistera notamment à accompagner les professionnels encadrants à suivre des travailleurs à l'aide d'outils référentiels pour une insertion dans le milieu ordinaire.

**L'innovation transférée** est une méthodologie de recherche/action dans le domaine de la démarche qualité développée par l'Université de Bretagne Sud au sujet de l'orientation en général. Le projet transfère cette innovation vers le domaine de l'orientation des personnes en situation de handicap.

Chaque groupe de travail local constitué dans les cinq pays du projet va donc mener une **recherche/action sur la démarche qualité en orientation afin d'élaborer la nouvelle procédure d'orientation active**. La durée du projet est de **2 ans**. Il a débuté début novembre 2011 et s'achèvera fin octobre 2013.

Les partenaires européens du projet sont désormais :

- La France : - Université de Bretagne Sud
  - Association des Paralysés de France (Région Nord – Pas de Calais) (réseau EA-ESAT)
  - A.P.E.I. du Valenciennois
- La Bulgarie : PODKREPA (syndicat)
- La Roumanie : Université Pétrole et Gaz

Les partenaires pour la Belgique sont tous situés en Wallonie Picarde.

Ce choix fut motivé par le fait que pré-existait un groupe issu du comité sub-régional de l'AWIPH composé de directeurs d'ETA mais également de référents institutionnels (B.R.AWIPH Mons –FOREM et d'acteurs de terrain : CPMS, services d'accompagnement, établissements d'enseignement spécialisé, CFP et service psychiatrique). Ce groupe avait par ailleurs déjà travaillé sur une réflexion similaire. Malgré les difficultés de calendrier, nous avons pu tenir plusieurs réunions d'échanges ainsi qu'organiser un séminaire transnational à Tournai en octobre 2012 qui a réuni la majorité des acteurs spécialisés dans le domaine sur le plan régional.

Ce groupe est entré en 2013 dans la phase d'expérimentation qui devrait permettre de vérifier la « transférabilité » de la méthodologie élaborée dans les différents pays.

Le montant de la subvention de la part de l'Union Européenne s'élève à 36.823 € pour la période des 24 mois couverte par le projet.



## COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE



La direction et le secrétariat de l'EWETA redynamisent régulièrement ses outils de communication avec ses membres. Ainsi depuis 2010, plusieurs formes de communication plus modernes sont apparues. Parallèlement, l'EWETA a développé également ces dernières années, une campagne de promotion de l'image des ETA.

En raison de la crise économique-financière, le secteur des ETA a connu en 2009-2010 une diminution de ses activités. Passé cette période

et après une timide reprise, le secteur est à présent de plus en plus confronté à des pertes d'activités souvent dues à des délocalisations de marchés.

Dans ce contexte, l'EWETA a voulu également orienter ses missions vers des champs plus économiques et mettre en œuvre les possibilités qui lui sont offertes pour mieux faire connaître notre secteur. C'est ainsi que l'EWETA veille à développer des actions contribuant à faire accéder les ETA à une notoriété nouvelle sur de nouveaux marchés pour trouver de nouveaux débouchés et élargir la liste des partenaires pouvant collaborer avec celles-ci.



### COMMUNICATION INTERNE

#### ▪ ACTUALITÉS DES ETA

Ces informations sont reprises dans un Blog info. Elles reprennent des dossiers d'actualité en cours et très variés à tous les niveaux, fédéral, régional, AWIPH, commission paritaire, etc...

Elles sont ponctuelles mais consultables en permanence sur le Blog Actualités.

Elles sont rangées par date de publication et par thème (libellé).

Ces informations peuvent être rédigées par chacune des personnes de l'équipe permanente du secrétariat suivant les dossiers suivis par chacun d'eux.

Le blog de l'EWETA n'est pas référencé sur les moteurs de recherche afin de rester un outil uniquement destiné aux ETA de la fédération.

Les actualités qui le composent sont, dès leur mise en ligne, automatiquement transmises par mail aux ETA.

#### ▪ GUIDE PRATIQUE

Ces informations sont reprises dans le [Guide pratique des ETA](#) et sont disponibles aussi en ligne parallèlement au Blog Actualités. Elles reprennent les dispositifs (subsidés, obligations, exemptions,...) applicables aux ETA et utiles à connaître.

Ce guide pratique est remis à jour régulièrement et reste consultable également en permanence. Ces informations sont rangées par ordre alphabétique.

#### ▪ **BLOG JURIDIQUE**

Consultable au même endroit que les deux précédents points, une veille juridique assurée par un juriste de l'EWETA était déjà programmée dès 2012 avec l'engagement d'un premier juriste mais n'a pu être mis en place qu'en 2013 avec l'engagement d'un second juriste remplaçant le premier.

A raison d'une fois par mois environ, les membres seront informés des nouveautés en matière de lois, arrêtés, décrets, questions parlementaires, CCT, etc.... relatifs à notre secteur.



#### ▪ **MAILS D'INFORMATION**

Il s'agit généralement de consultations vers nos membres ou d'orientations stratégiques à prendre par nos instances internes ou encore des questions d'organisation relatives au fonctionnement de nos structures et du secrétariat. Ces infos ne sont pas reprises sur le Blog Actualités.

---

<http://eweta/blogspot.com>

---

### **COMMUNICATION EXTERNE**

#### ▪ **MOTEUR DE RECHERCHE DES ETA WALLONNES**

Ce nouveau site existe fut lancé officiellement début 2010, il a été financé par la Ministre de tutelle du secteur, Madame Eliane Tillieux.

Ce nouveau site fait partie du plan stratégique « Image » développé par l'EWETA, depuis cette période et après le crise de 2009, afin de promouvoir l'image du secteur.

Jusque là, les ETA avec leurs coordonnées et leurs activités étaient renseignées sur le site même de la Fédération.

Avec la création de ce site, c'est un véritable moteur de recherches qui est mis à la disposition des professionnels privés et publics désireux de collaborer avec notre secteur.

---

[www.leseta.be](http://www.leseta.be)

---

## ▪ SITE DE L'EWETA

238.887 visites depuis janvier 2002 via l'accès grand public  
Accès membre et/ou administrateur privilégié via mot de passe.



Depuis fin 2012, des réflexions sont entamées pour redynamiser également cet outil et le rendre encore plus convivial et surtout doté des moyens actuels de référencement.

Nous espérons pouvoir démarrer ce projet dans le courant du dernier trimestre 2013.

---

[www.eweta.be](http://www.eweta.be)

---

## ▪ BROCHURES DE PROMOTION DES ETA

L'EWETA a réalisé une brochure publicitaire en support au moteur de recherche des ETA wallonnes. Cette brochure, à destination des clients potentiels des ETA, a nécessité la mobilisation des ETA pour le recensement des témoignages de leurs clients pour promouvoir le savoir-faire des ETA en s'appuyant sur les collaborations déjà existantes.

La confiance témoignée par ces entreprises privées et publiques sera « moteur » pour les autres non encore sensibilisés.

Le grand public et le monde industriel connaissent encore mal le savoir-faire du secteur des ETA dont l'image reste encore tronquée par des vieux clichés de travaux pratiqués dans le passé. Le fait de porter à leur connaissance les travaux de qualité effectués dans des domaines très variés et parfois de hautes technologies, sensibilisera dans le bon sens le monde industriel et les administrations publiques en général.

Cette action vient s'inscrire dans le cadre d'une action plus vaste visant la promotion de l'image des ETA wallonnes qui a débuté avec la création du moteur de recherche des ETA.

Cette brochure va servir de support pour la poursuite et l'amplification de cette promotion, notamment en la diffusant lors de nos futurs rencontres de terrain avec des industriels par exemple par le biais des chambres de commerce entre autres.

Les actions seront à la fois axées auprès des entreprises privées mais également auprès des administrations publiques qui ont une obligation d'emploi de personnes handicapées ou de sous-traitance avec les ETA.

## ▪ DEMARCHES POUR LA REALISATION D'UN SPOT RADIO

Toujours dans le cadre de cette vaste campagne de promotion de l'image du secteur des ETA wallonnes, l'EWETA a entrepris dans une troisième phase, fin 2011-2012, de définir et produire un message visant à mettre en avant les forces du secteur afin de le diffuser sous forme de spot radio. Cela a nécessité une enquête sur les avantages compétitifs du secteur, ses forces, ses attentes et ses perspectives en matière de développement.

L'idée de départ qui était la réalisation d'une vidéo et d'un spot radio a finalement été limitée à la réalisation du seul spot radio afin de ménager les fonds nécessaires à sa diffusion.

Le projet voulant s'inspirer d'une initiative similaire du secteur des ETA bruxelloises, qui a rencontré un franc succès dans leur action.

Après prises de contacts sur les coûts de diffusion d'un spot publicitaire, force est de constater que le subside reçu de la Ministre de tutelle est loin d'être suffisant. Fin 2012, cette initiative est mise en suspend.

L'idée d'un tel spot serait de permettre d'attirer une plus large audience à notre campagne de promotion en passant par le biais des médias de masse, et ainsi préparer encore mieux le terrain pour des rencontres avec des clients et partenaires potentiels, soit individuellement pour les entreprises, soit au niveau de la fédération par la prise de contact avec des représentations d'autres secteurs.



▪ **DEMARCHES DE RENCONTRES AVEC LES AUTRES FEDERATIONS PATRONALES**

Dans un esprit d'investigation plus économique que les champs habituels des missions de l'EWETA et en soutien aux ETA, l'EWETA a mené, fin 2011 - début 2012, des rencontres auprès des fédérations professionnelles de secteurs d'activités variés.

NOM	PERSONNES RENCONTREES	DATE RENCONTRE	SUIVI
<b>FEDUSTRIA</b> (Fédération du textile, du bois et de l'ameublement) Allée Hof-ter-Vleestdreef 5 /1 1070 Bruxelles T: +32 (0)2 528 58 32	André Cochaux, Secrétaire général Guy de Meulenaere, Conseiller	12 octobre 2011 Stéphane et Sognia	Relance suivant notre action Image des ETA à organiser.
<b>FEVIA</b> (Fédération de l'industrie alimentaire) Av des Arts 43 1040 Bruxelles Tel : 02/550.17.46	Anne Reul, Secrétaire Général	5 décembre 2011 Stéphane et Sognia	Relance suivant notre action Image des ETA à organiser. Invitations régulières de Fevia à nos ETA membres à certains événements comme le Food@work en avril 2013.
<b>FEBIAC</b> (Fédération des entreprises du cycle et de l'automobile) Bd de la Woluwe 46 bte 6 1200 BRX Tel : 02/778.64.92	Luc Bontemps, Administrateur délégué	6 janvier 2012 Stéphane et Sognia	Relance suivant notre action Image des ETA à organiser.
<b>ESSENSCIA</b> (Fédération de la chimie et des sciences de la vie) Bd Auguste Reyers 80 1030 BRX Tel : 02/238.98.09	Bernard Broze, Administrateur délégué	10 janvier 2012 Stéphane et Sognia	Relance suivant notre action Image des ETA à organiser.
<b>UWE</b> (Union Wallonne des Entreprises) Chemin du Stockoy, 1-3 B-1300 - Wavre Tel: 32 – 10/47 19 44	Didier Paquot, Directeur du Département économie, R&D	26 janvier 2012 Stéphane et Sognia	Relance suivant notre action Image des ETA à organiser.
<b>AGORIA</b> (Fédération de l'industrie Technologique) Voie de l'Ardenne 134 4053 Embourg Tel : 04/340.35.22	Thierry Castagne, Directeur général adjoint Wallonie	31 janvier 2012 Dany et Sognia	Remise de brochures promotionnelles ETA avec témoignages de clients déjà existants. Relance suivant notre action Image des ETA à organiser.
<b>DELHAIZE</b> Rue Osseghem 53 1080 BRX Tel : 02/412.23.91	François Valdivieso/Vice-président Marketing Philippe Heymans/Corporate Development/Vice President Corporate Responsibility and Envir. Caroline Felis/Manager Indirect Procurement	22 décembre 2011  Les trois fédérations d'ETA : (VLAB pour les ETA flamandes, la FEBRAP pour les ETA Bruxelloises, l'EWETA pour les ETA Wallonnes).	Rencontre/contact avec les 3 fédérations. Multiplications d'échanges de mails depuis la dernière rencontre, le dernier en date de janvier 2013 nous indique comme marché potentiel avec Delhaize, le nettoyage de leurs zones vertes comme option à creuser mais ce marché ne sera pas disponible avant fin 2013. Et le contrat de nettoyage des parkings pas avant janvier 2015.

En mai - juin 2012, il y eu une approche de notre secteur avec les Pôles de compétitivité.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, avec la collaboration de l'AWIPH, l'EWETA a pu rencontrer le directeur du SPW Wallonie sur les pôles de compétitivité définis dans le Plan Marshall 2.Vert

Dans un second temps, le 1<sup>er</sup> juin 2012, l'EWETA a pu participer à une rencontre Inter-Pôles au Cabinet du Ministre Marcourt avec les représentants de tous les pôles de compétitivité. Ce fut l'occasion pour la directrice de présenter le secteur des ETA et son savoir-faire.

Suite à cette rencontre, le Pôle GreenWin a invité le secteur des ETA, à travers l'EWETA à une séance d'information sur les éco-quartiers.

Toutes ces rencontres ont permis d'échanger des informations sur les secteurs respectifs, d'avoir une prise de connaissance mutuelle.

Celles-ci doivent être admises dans le cadre des démarches de promotion du secteur en termes de recherches de nouveaux marchés.

En avril 2013, le CA de l'EWETA a donné son feu vert pour doter la fédération d'un chargé de relations qui aura, entres autres, dans ses missions, la poursuite de ces contacts avec les fédérations professionnelles. Dans les autres actions à étudier avaient aussi été cités, des déjeuners-rencontres notamment via les chambres de commerce, participation à des salons/foires internationales, coordination de filières d'activités entre ETA dans l'idée de travail en réseau et d'approche de marchés de plus grande envergure.

## SERVICES PAYANTS AUX MEMBRES

### ELECTIONS SOCIALES 2012

- 2000 : 17 ETA dont 6 bruxelloises pour un montant total de 797.05 € (le service était à 48,71 €/ETA)
- 2004 : 45 ETA dont 5 bruxelloises pour un montant total de 3.960 € (le service était à 90 € / ETA)
- 2008 : 34 ETA dont 1 bruxelloise pour un montant total de 5.100 € (le service était à 150 €/ETA)
- 2012 : 37 ETA dont 2 bruxelloises pour un montant total de 9.450 € (le service était à 255 €/ETA)

Ce service a débuté le 1er novembre 2011 et s'est achevé en mai 2012.

### FORMATIONS EN ALPHABETISATION

Voir chapitre se rapportant à ces formations.

Montant total pour 2012 : 4.421 €

